

Ordre du jour

- 1 - Approbation du PV de la CAPA du 23/05/2016
- 2 - Tableau d'avancement au grade d'APAE
- 3 - Intégration(s) dans le corps des AAE
- 4 - Détachement(s)
- 5 - Mouvement intra-académique
- 6 - Liste d'aptitude d'accès au corps des AAE
- 7 - Congés de formation 2015-16
- 8 - Recours sur compte-rendu d'entretien professionnel

- : - : - : -

La CAPA était présidée par Madame la DRH.

Le SNASUB-FSU donne lecture d'une déclaration préalable commune.

Réponses apportées par l'administration :

Mme la DRH entend nos demandes et va y réfléchir, une discussion s'ouvre ;

- ✓ Sur le profilage des postes : l'administration souhaite le maintenir dans la mesure où la possibilité est offerte par le ministère. Concernant les modalités des entretiens de recrutement, les collègues qui souhaitent connaître les « raisons » pour lesquelles leur candidature n'a pas été retenue doivent demander la restitution de l'entretien à l'administration.

Concernant la composition des jurys de recrutement sur postes profilés (hormis les agents comptables), nous avons demandé à ce qu'il n'y ait aucun lien entre les membres du jury et l'établissement d'affectation. L'administration nous expose la composition des jurys selon le profil des postes :

- . Postes profilés en REP > siège un chef d'établissement
- . Postes profilés en agence comptable > siège le chef d'établissement

En cas d'égalité de voix, le chef d'établissement à voix prépondérante.

- ✓ Sur le classement des avancements du CROUS, nous apprenons qu'il a été demandé par le rectorat. Nous le dénonçons et mettons en évidence dans les tableaux d'avancement et listes d'aptitude le peu de cohérence entre les dossiers.

La suppression du rapport d'activité pour les dossiers d'avancement : une revendication d'égalité défendue et obtenue par le SNASUB-FSU.

- **Tableau d'avancement au grade d'APAE** - 5 possibilités – idem à 2015 et 2016

5 collègues ont été retenus dont 2 en EPLE, 1 en service, 1 à l'Université de Lorraine (UL) et 1 au CROUS Il n'y a pas de liste complémentaire.

- **Intégrations**

Conformément au principe adopté en 2015 d'un détachement sur 3 ans avant intégration, le dossier proposé reçoit un avis favorable à son intégration.

- **Détachements** 1 possibilité

Nous retrouvons cette année un volume « normal » après une forte augmentation l'année passée (4 en 2015 / 11 en 2016 / 5 en 2017).

Pour mémoire nous avons obtenu en 2015 à ce que les dossiers de demande soient plus formalisés afin de mettre sur un même pied d'égalité les candidatures, notamment dans la présentation de leur projet. Ce qui n'a pas été réalisé, l'administration souhaitant maintenant procéder par entretien. Nous serons destinataire d'un bilan des affectations.

Cette année nous avons obtenu satisfaction avec la mise en place d'entretiens restitués sous la forme d'une grille d'appréciation à 4 niveaux (Très bien – Bien – Moyen - Insuffisant) et 4 items (Motivation/ Expression – Connaissance globale du système – Connaissance du métier – Mise en situation).

Un dossier de collègue professeur des écoles a été retenu.

Mouvement intra-académique

Cette année, 11 postes précis vacants sont ouverts en EPLE et 5 postes profilés (2 en gestion comptable - 1 en agence comptable - 1 au rectorat - 1 en REP).

46 collègues participaient cette année aux opérations de mouvement (68 en 2015 – 60 en 2016).

15 collègues ont obtenus leur mutation (20 en 2015 - 30 en 2016).

A l'issue des opérations de mouvement restent vacants 7 postes précis en EPLE. Ils seront proposés en priorité aux collègues issus des concours (internes et IRA).

Un poste profilé d'adjoint à l'agent comptable reste vacant.

- **Liste d'aptitude d'accès au corps des AAE** - 8 possibilités – idem en 2015 et 2016

Huit collègues (5 en EPLE, 2 en services et 1 Université) ont bénéficié de la liste d'aptitude, plus deux inscrits en liste complémentaire afin d'éviter la perte de possibilité au cas où l'un des collègues retenus serait amené à refuser son inscription.

Deux collègues présents sur les propositions n'ont pas été inscrits en raison de leur réussite au concours des IRA.

Deux collègues bénéficieront de la politique de requalification que porte le SNASUB-FSU et à ce titre seront promus sur leur poste, s'ils le souhaitent.

- **Congé de formation 2016-17**

Trois demandes ont été déposées et retenues.